

SÉANCE DU 28 JUILLET 2021

DECISION N° 2021 / 99 / TRAMWAY LE HAVRE / 3

PROJET D'EXTENSION DU RESEAU DE TRAMWAY DU HAVRE (76)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement et ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8,
- vu le courrier de saisine et le dossier annexé en date du 13 avril 2021 de Monsieur Edouard PHILIPPE, Président de la Communauté Urbaine de Le Havre Seine Métropole, relatif au projet d'extension du réseau de tramway du Havre,
- vu sa décision n° 2021/57/TRAMWAY LE HAVRE/1 du 5 mai 2021 décidant d'une concertation préalable sur le projet d'extension du réseau de tramway du Havre et désignant Dominique PACORY garant de cette concertation,
- vu sa décision n° 2021/95/TRAMWAY LE HAVRE/1 du 5 juillet 2021 désignant Bruno BOUSSION garant de cette concertation en binôme avec Dominique PACORY,
- vu le dossier de concertation préalable et les modalités de celle-ci proposés le 28 juillet 2021 par le maître d'ouvrage,

Considérant que :

l'opportunité du projet, ainsi que ses alternatives, doivent pouvoir être questionnées et débattues par le public conformément à la loi,

après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Le dossier de concertation proposé par le maître d'ouvrage pour le projet d'extension du réseau de tramway du Havre est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation préalable.

Article 2 : Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage pour le projet d'extension du réseau de tramway du Havre sont complétées par un atelier dédié à l'avenir de la ligne « Léopard Express Régionale ».

Article 3 : La concertation se déroulera du 22 septembre au 16 novembre 2021.

Article 4 : La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

La Présidente



Chantal JOUANNO